L’ex-députée LREM Sira Sylla condamnée en appel pour harcèlement moral et travail dissimulé (MàJ)

20/04/2024 à 7h57



20/04/2024

Déjà condamnée pour harcèlement le 6 septembre 2022 par le conseil des Prud’hommes à 76 000 € d’amende, Sira Sylla, ancienne députée de la majorité de la 4e circonscription de la Seine-Maritime (canton autour d’Elbeuf), a été condamnée le 11 avril 2024 par la Cour d’appel pour la même raison. S’ajoute à cette peine la condamnation pour travail dissimulé. Elle a été condamnée, le 11 avril 2024 par la Cour d’appel à 80 000 € d’amende. La plainte provenait d’un de ses anciens collaborateurs.

Selon ce collaborateur, interrogé par nos confrères, l’ancienne députée de la majorité, battue en 2022 avant de voir son contrat de travail résilié par le conseil des Prud’hommes, « envoyait des mails et des SMS dans la nuit » , allant jusqu’à « des menaces et des messages d’insultes. »Sira Sylla a deux mois pour se pourvoir en cassation.

Ouest France

06/09/2022

L’ex-députée La République en Marche de Seine-Maritime, Sira Sylla, a été condamnée par le Conseil des prud’hommes de Rouen pour harcèlement moral et licenciement abusif envers l’un de ses anciens collaborateurs parlementaires, rapporte France Bleu Normandie, mardi 6 septembre. Elle doit lui verser 80 000 euros d’indemnités et de dommages et intérêts.

Le plaignant a confié à France Bleu Normandie que sa *“période de reconstruction”* allait pouvoir commencer à présent, après avoir vécu trois années de journées à rallonge, de propos violents, de brimades, de sms et d’appels au milieu de la nuit ou pendant ses congés.

“Les députés ne sont pas de simples employeurs. Les députés, c’est aussi les représentants du peuple et quand ces députés pratiquent le harcèlement au travail, c’est des choses qu’il faut dénoncer judiciairement et publiquement, ça concerne tout le monde en réalité”, a-t-il revendiqué. Sollicités par France Bleu Normandie, ni l’ancienne élue ni son avocat n’ont répondu. Ils ont dix jours pour faire appel.

Francetvinfo

09/05/2022

(…)

Hasard du calendrier, qui ne fait pas vraiment ses affaires, une procédure devant le conseil des prud’hommes de Rouen doit se tenir, mardi 10 mai, face à l’un de ses anciens attachés parlementaires. Elle sera jugée notamment pour harcèlement moral…

(…)

Il fait état de ses sollicitations constantes lorsqu'il travaillait pour elle : des appels et des textos en plein milieu de la nuit, dont certains insultants. Il indique également qu'il lui a été demandé de violer le couvre-feu pendant la crise sanitaire pour livrer du champagne en pleine nuit à la députée

(…)

Tendance Ouest

11/01/2022

La députée persiste sur les premiers propos qu'elle avait tenus (…) : « **Je note que cette initiative intervient alors que les élections approchent**. Plus que des ragots, il s'agit ici de véritables attaques personnelles mûrement réfléchies et préparées », indique la députée, qui sous-entend ainsi que les personnes interrogées par Le Journal d'Elbeuf auraient imaginé un complot.

La députée reproche également au journal de baser son article sur la foi de seulement trois témoignages. C'est faux puisque notre enquête en contient davantage et que ces personnes ne se connaissent pas forcément. Par ailleurs, **depuis la publication de l'article, d'autres témoignages nous sont parvenus à la rédaction. Tous confirment les faits reprochés et portés devant les prud'hommes.** (…)

Sur les réseaux sociaux, la députée a indiqué après la publication de différents articles consacrés à ses affaires aux Prud'hommes : « **Pas de victimisation mais femme, noire, jeune, menue et tout est permis ! Ces attaques ont pour seul but de me nuire, de me salir et pour le maire en question de me faire renoncer pour achever ses rêves : député ; puis**

ministre. » Une défense à tout le moins tendancieuse qui laisse entendre qu'elle est cible de **propos misogynes et racistes. Des propos reçus avec une grande gravité par les différentes sources du Journal** d'Elbeuf. (…)

Le Journal l'Elbeuf

04/01/2022

La députée Sira Sylla (LREM) est actuellement visée par deux affaires devant le tribunal des prud'hommes. Celles-ci concernent des faits supposés de harcèlement moral, un licenciement sans cause réelle ou encore des heures supplémentaires impayées dont auraient été victimes certains de ses assistants parlementaires.

Des assistants parlementaires prennent la parole pour raconter leur expérience auprès de la députée de la majorité Sira Sylla. 2 affaires sont en cours aux prud'hommes.

(…)

actu.fr

> *«Mon grand-père fut admis à l'hôpital. Ne parvenant à joindre la députée, je lui notifie mon départ pour aller à l'hôpital. Elle m'appela le soir même pour me signifier mon licenciement au milieu d'un torrent d'insultes et souhaita une bonne mort à mon grand-père. » https://t.co/V7pv0xL82t*
>
> *— David Perrotin (@davidperrotin) January 4, 2022*

A relire :

La députée Sira Sylla voudrait présenter un projet de défiscalisation des envois de fonds effectués par les diasporas africaines.